

CHARTRE DE LA FEDERATION

« Un engagement solidaire »

UN ATTACHEMENT AU STATUT ASSOCIATIF ET AU FONCTIONNEMENT DEMOCRATIQUE

Les associations adhérentes à la FNAAFP/CSF défendent, en lien avec la CSF, le modèle et le statut associatif.

Leurs statuts prévoient un fonctionnement démocratique, et accordent dans leurs instances une place à tous les acteurs, administrateurs, usagers et salariés. Tous doivent avoir la possibilité de participer à la gestion des services, aux projets développés par ces derniers, à la vie des associations. La prise de parole de chacun doit être favorisée et la prise en compte de leurs avis la règle.

Ensemble, ils portent la responsabilité globale d'une gestion des services qui n'a pas le profit pour objet. Tous veillent au bon fonctionnement démocratique des instances, et sont garants d'une attention particulière aux attentes et aux besoins des usagers, particulièrement les plus fragiles.

Les associations adhérentes ont aussi à cœur de s'investir au sein des instances de la Fédération, pour garantir une proximité avec les réalités de terrain, alimenter les débats, participer aux orientations nationales, aux réflexions et aux nécessaires prises de position pour l'amélioration des politiques sociales et médico-sociales.

NOTRE CŒUR DE METIER : INTERVENIR AU DOMICILE DES PERSONNES ET DES FAMILLES FRAGILISEES

Les associations conçoivent leurs interventions d'aide, d'accompagnement et de soutien comme une véritable mission de service public financée par la solidarité nationale.

Elles accompagnent et soutiennent les familles dans leur fonction familiale et parentale, les personnes en perte d'autonomie confrontées à la maladie ou au handicap et qui font face à des difficultés pour accomplir seules les actes de la vie quotidienne.

Les associations adhérentes veillent à établir un projet d'intervention qui, dans une approche globale, prenne en compte les attentes et les besoins de la personne en concertation avec son environnement proche et en coordination avec l'ensemble des professionnels intervenants. Au-delà de l'acte professionnel, elles ont à cœur de faire vivre la solidarité et l'entraide pour favoriser le lien social.

Conscientes des limites de leur mission, elles n'hésitent pas à mettre en place des relais avec d'autres services ou établissements, chaque fois que cela s'avère nécessaire. Elles réfléchissent à de nouvelles formes de soutien et d'accompagnement des familles et des personnes en situation de fragilité.

Le cadre éthique de leur intervention est basé sur l'analyse des besoins et des réponses adaptées aux personnes, à leur choix, dans le respect de leurs droits et dans un climat de confiance et de confidentialité.

UN CADRE D'INTERVENTION PROFESSIONNEL ET STRUCTURANT

Les associations affirment qu'intervenir au domicile dans l'intimité des familles et des personnes est un métier.

Elles organisent des réunions professionnelles de supervision ou d'analyse des pratiques, afin de :

- prendre en compte et d'analyser les besoins réels de chaque demandeur quelle que soit sa position sociale, son origine, sa culture ou sa religion ;
- garantir que l'intervention préserve ou renforce l'autonomie de la personne en veillant, chaque fois que cela est possible à « faire avec » plutôt que de « faire à la place de » ;

L'organisation de groupes d'expression au sein desquels usagers, salariés et représentants de l'employeur pourront échanger sur le fonctionnement et l'amélioration des services est préconisée, dans le respect de la législation.

LA FORMATION AU CŒUR DE NOTRE DEMARCHE

Les associations adhérentes font de la formation l'outil le plus performant pour développer une offre de service de qualité et renforcer la posture professionnelle des salariés.

Elles ont le souci de former tous les acteurs de l'association, salariés et administrateurs.

Elles mettent en œuvre une politique de formation qui réponde :

- aux impératifs de développement de la professionnalisation,
- aux compétences nécessaires pour l'encadrement et la direction,
- aux besoins des administrateurs dans le cadre de leurs responsabilités.

UN ENGAGEMENT MILITANT ANCRÉ DANS L'ACTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE

Les associations inscrivent leur action dans le cadre de la loi de rénovation de l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002.

Elles témoignent d'une volonté de gérer autrement en mettant la personne, et plus particulièrement la personne fragilisée, au cœur de leur action, et non pas le profit.

Elles entendent promouvoir, faire respecter et œuvrer pour le droit des familles et des personnes à vivre dignement à domicile aussi longtemps qu'elles le souhaitent.

Elles adhèrent aux principes de laïcité selon la loi de 1905.

UN RESEAU SOLIDAIRE

Les associations adhérentes peuvent se regrouper à différents niveaux territoriaux afin d'être interlocuteurs solidaires auprès des pouvoirs publics et des partenaires.

Elles œuvrent ensemble pour :

- harmoniser leurs pratiques de gestion et la qualité de leurs interventions,
- mutualiser leurs moyens pour la formation et la qualification,
- élaborer des projets communs et assurer les représentations.

LA QUALITE DE LA GESTION ET DES INTERVENTIONS

Les associations s'engagent à mettre en place une gestion rigoureuse et efficiente. Administrateurs et salariés sont attentifs au sens donné à leurs interventions.

Elles engagent un dialogue avec les financeurs afin d'obtenir :

- des financements cohérents avec la nécessaire professionnalisation des salariés,
- l'équilibre économique et financier,
- la reconnaissance du modèle associatif dans les réponses innovantes sur le territoire.

Les associations adhérentes à la FNAAFP/CSF sont invitées à mettre en œuvre une politique d'amélioration continue de la qualité et à promouvoir un accompagnement à domicile dans le respect des familles et des personnes.

Le 21 mai 2017

Christian Zytynski

François Edouard

Président

Vice-Président